

20210118_DL_05

OBJET : Grille tarifaire des services mutualisés 2021

Date de convocation :

6 janvier 2021

Date de séance :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

3 février 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 24

Membres votants : 34

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon ordonnance du 1^{er} avril 2020 et article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, BOHIN Pascal, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Guy PENAUD à Margaux DELETRE
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET
Isabelle DE WAZIERS à Pascal BOHIN
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE
Olivier JARDE à Margaux DELETRE
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET
Alain GEST à Mathilde ROY

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021 approuvé lors de la séance du comité syndical du 17 novembre 2020,
- Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°4 en date du 18 janvier 2021,

Considérant l'enjeu pour le syndicat mixte Somme Numérique de disposer d'une offre de services mutualisés complète et répondant aux besoins de ses membres,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'offre de services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique comprend :

- l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale www.marchespublics596280.fr;
- la gestion et le renouvellement des noms de domaine ;
- l'hébergement d'un site Web simple sur serveur mutualisé ;
- l'application mobile Intramuros de communication vers la population ;

- l'accès à la plateforme IRIS et ses services de base (flux comptables, signature électronique des documents, mail sécurisé et module de convocation) ;
- la messagerie collaborative Zimbra ;
- le groupement de commandes Télécoms ;
- le service de visioconférence BigBlueButton ;
- la sauvegarde et le stockage synchronisé ;
- la solution de bornes Wifi public dite « wifisomme » ;
- la mise à disposition de machines virtuelles ;
- l'hébergement physique de serveurs.

ARTICLE 2 – La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 3 – La Charte de services mutualisés ainsi que la convention-type destinée à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte sont mises à jour tenant compte des compléments apportés par la présente délibération à l'offre de services du syndicat mixte.

ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.